

Exercice clos le 31 décembre 2009



- Rapport de gestion
- Comptes annuels au 31 décembre 2009
- Rapport du commissaire aux comptes



**ASA France Association
37 RUE CADERAT
42140 CHAZELLES SUR LYON**

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

Situation et évolution de l'activité de l'association au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2009, l'activité de l'association a été la suivante :
Nous avons connu une forte augmentation des dons et notamment d'une entreprise, ce qui a nécessité d'ailleurs la mise en place d'un commissaire aux comptes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010 sont les suivants :
Nous espérons obtenir des dons encore plus importants en 2010, et notamment en s'appuyant sur des entreprises, qui nous le rappelons peuvent donner librement dans la limite de 5/1000 de leur chiffre d'affaires

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2009, date de la clôture de l'exercice, il est à noter :
Nous avons obtenu par procédure de rescrit, l'autorisation officielle de délivrer des reçus fiscaux par courrier du 25/05/2010 de la direction des services fiscaux de la Loire.
Comme nous l'évoquions ci-dessus cette reconnaissance, par l'administration de notre capacité à délivrer des dons, devrait avoir une grande influence sur nos rentrées 2010.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels ont été mises en place au cours de l'exercice et ne peuvent être comparées à celles retenues pour les exercices précédents.

De fait les comptes annuels précédents n'ayant pas été arrêté selon ces normes comptables aucun rappel des comptes de l'exercice précédent n'a été fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le total des produits s'est élevé à 445 514.85 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 18 480.82, 00 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 0,00 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0.00 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 0.00 euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 0,00 euros.

Le montant des subventions accordées par l'association, s'élève à 402 011.50 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 420 492.32 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 25 022.53 euros.

Après avoir pris en compte les produits financiers pour 3338 .01 euros et les intérêts et charges pour 554.95 euros ,le résultat courant avant impôts, s'établit à 27 805.59 euros.

Après prise en compte :

- du report des ressources non utilisées des exercices antérieurs pour 31 244.95 euros
- et des engagements à réaliser sur ressources affectées pour 58 460.00 euros

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde par un excédent de 590.54 euros.

Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 590.54 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante:

Excédent de l'exercice	590.54 euros
Report à nouveau	<u>6 767.71 euros</u>
Total	7 358.25 euros

A valeur de patrimoine intégré 7 358.25 euros

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à CHAZELLES SUR LYON
Le 21/04/2010

LA PRESIDENTE

M. L. Mathieu

ASA FRANCE

37 rue Cadérat

42140 CHAZELLES SUR LYON

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2009

	Page
- <i>Détail bilan</i>	1 et 2
- <i>Détail Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 7

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		% Bilan
	31/12/2009	12mois	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES CREANCES		5 263.69	1.70
46710000 ACOMPTE CENTRE JEAN BOSCO		1 563.69	0.51
46870000 PRODUITS A RECEVOIR		3 700.00	1.20
DISPONIBILITES		303 708.19	98.30
51210000 BNP COMPTE COURANT		1 839.96	0.60
51220000 BNP EPARGNE		224 368.24	72.62
51230000 BNP LIVRET A		77 499.99	25.08
TOTAL ACTIF CIRCULANT		308 971.88	100.00
TOTAL GENERAL		308 971.88	100.00

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N		% Bilan
	31/12/2009	12mois	
REPORT A NOUVEAU			
11000000 REPORT A NOUVEAU	6 767.71		2.19
	6 767.71		2.19
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENTS OU DEFICITS)		590.54	0.19
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS		7 358.25	2.38
FONDS DEDIES SUR AUTRES RESSOURCES	292 713.63		94.74
19510000 FONDS DEDIES ASA AIDE	282 556.30		91.45
19520000 FOND DESDIES ASA ATELIER	2 747.33		0.89
19530000 FONDS DEDIES ASA AFFECTE	7 200.00		2.33
19540000 FONDS DEDIES ECOLE STE THERESE	210.00		0.07
TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	292 713.63		94.74
AUTRES DETTES	8 900.00		2.88
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	8 900.00		2.88
TOTAL DETTES	8 900.00		2.88
TOTAL GENERAL	308 971.88		100.00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		% C.A.
	31/12/2009	12mois	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
COTISATIONS		2 400.00	
75610000 COTISATIONS ADHERENTS		2 400.00	
AUTRES PRODUITS		443 114.85	
75810000 PARTICIPATION AG ET RENCONTRE		7 325.00	
75811000 DONS MANUELS BRODERIE		72 242.09	
75812000 DONS PRIVES NON AFFECTES		202 284.64	
75813000 DONS MAN. NON AFF.ABAND.FRAIS		1 887.62	
75821000 DONS MANUELS ASS. AIDE A L ASA		118 270.00	
75822000 DONS MANUELS PARRAINAGE STE TH		5 210.00	
75823000 DONS MANUELS PRIVES AFFECTES		26 480.00	
75824000 DONS MANUELS ASSOCIAT.AFFECTES		9 415.50	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		445 514.85	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		18 480.82	
60630000 PETITES FOURNITURES		590.87	
60640000 FOURNITURES DE BUREAU		274.11	
61100000 FRAIS IMPRESSION INFO RESEAU		1 435.20	
62261000 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COM		4 000.00	
62512000 NOTES DE FRAIS BENEVOLES		1 887.62	
62540000 DEPLACEMENTS		287.00	
62570000 FRAIS AG ET RENCONTRE		9 711.50	
62600000 FRAIS POSTAUX		294.52	
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION		402 011.50	
65711000 SUBVENTIONS ATELIERS BRODERIE		40 000.00	
65712000 SUBVENTION "AIDE A L ASA"		321 366.00	
65713000 SUBVENTIONS AFFECTEES DIVERSE		25 960.00	
65714000 SUBVENTIONS IRRIGATION PHASE 3		1 385.50	
65715000 SUBVENTIONS BOURSE CMR		3 850.00	
65716000 SUBVENTIONS ECOLE STE THERESE		5 000.00	
65717000 SUBVENTIONS OPERATION DSF		4 450.00	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		420 492.32	
RESULTAT D'EXPLOITATION		25 022.53	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		3 338.01	
76410000 INTERETS COMPTE SUR LIVRET		3 338.01	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		3 338.01	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		554.95	
66140000 FRAIS BANCAIRES		554.95	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES		554.95	
RESULTAT FINANCIER		2 783.06	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		27 805.59	

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		% C.A.
	31/12/2009	12mois	
TOTAL PRODUITS	448 852.86		
TOTAL DES CHARGES	421 047.27		
SOLDE INTERMEDIAIRE	27 805.59		
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	31 244.95		
78951000 REP. DES RESSOURC.NON UTIL.ASA	27 366.00		
78952000 REP.RESSOURC.NON UTIL.ATELIER	3 878.95		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	58 460.00		
68951000 ENGAG.A REAL. DONS AFFECT ASA	250.00		
68953000 ENG.A REAL.DON MANUEL ASA AIDE	58 000.00		
68954000 ENG.A REAL DON ECOLE STE THER	210.00		
EXCEDENTS OU DEFICITS	590.54		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 308 971.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 445 514.85 Euros et dégageant un excédent de 590.54 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

au cours de cet exercice nous avons connu un fort développement des dons,nécessitant la mise en place d'un commissaire aux comptes.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

par courrier du 25/05/2010 ,nous avons obtenu,de par la direction des services fiscaux de la loire,en réponse à notre rescrit, la capacité à délivrer des reçus fiscaux.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants:

les normes et nomenclature comptable ont été mise en place pour la première fois au cours de l'exercice clos le 31/12/2009

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
FONDS DEDIES ASA AIDE	224 556	224 556		58 000	282 556
FONDS DEDIES ASA ATELIER	6 626	6 626	3 879		2 747
FONDS DEDIES ASA AFFECTE	34 316	34 316	27 116		7 200
FOND DEDIES ECOLE STE TH				210	210
TOTAL	265 498	265 498	30 995	58 210	292 713

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 700
Total	3 700

ANNEXE

Exercice du 01/01/2009 au 31/12/2009

Détail des produits à recevoir

	Montant
PARTICIPATION FRAIS D AGO	3 700
Total	3 700

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres dettes	8 900
Total	8 900

Détail des charges à payer

	Montant
FRAIS DE TENUE AGO JUIN 2010	4 900
HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COMPTES	4 000
Total	8 900

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	5
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Tableau de suivi des fonds dédiés	6
Produits à recevoir	6
Détail des produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Détail des charges à payer	7

THIERRY JONNARD

EXPERT-COMPTABLE
DIPLOME PAR L'ETAT

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE LYON



ASA FRANCE

**Siège social : 37, Rue de CADERAT
42140 CHAZELLES SUR LYON**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la réunion de votre BUREAU du 27 OCTOBRE 2009, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2009 sur :

- . le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . La justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations, prévues par la Loi,

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « changement de méthode » de l'annexe.

II JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823.9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Le chapitre « changement de méthode » de l'annexe expose un changement de méthode comptable : A compter du 01/01/09 les normes et nomenclature comptables ont été mise en place pour la première fois. Par conséquent les comptes annuels présentés ne font pas référence au comparatif par rapport à l'exercice précédent.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas d'autres commentaires.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

SAINT PRIEST EN JAREZ, le 4 juin 2010

Le Commissaire aux Comptes

T. JONNARD